

PROCES-VERBAL
du 24 septembre 2013

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
1.01 – ADOINT DEMISSIONNAIRE (Jean-Louis BEAUVENTRE) : opération de désignation d'un nouvel adoint	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
Désignation du 9^{ème} Adjoint (candidature de M. BOSSUT)	11
Résultat du vote à bulletins secrets : 28 voix pour, 1 bulletin blanc	12
Désignation de deux représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS (candidatures de M. BOSSUT et Mme NYS)	12
Résultat des votes à main levée :	
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	12/13
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	12/13
1.02 – CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités de fonction du Maire, des Adoints et des Conseillers délégués – Révision de notre dispositif ajusté au 18 décembre 2012	13
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	14
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	14
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	14
1.03 – POLITIQUE EN DIRECTION DE LA FAMILLE – Transformation de l'Association « Service des Familles » en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée « Kaléide » - Participation au capital – Désignation d'un représentant municipal	15
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	17
Débat	24
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	32
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	32
1.04 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Qualification de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) – Mandatement de l'opérateur « Service des familles » et convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) – Période 2013/2022 – Acte additionnel au mandatement et avenant n° 1 prenant acte du changement de statuts de cet opérateur et adaptations conventionnelles – Baux emphytéotiques – Transfert	22
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	23
Débat	24
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	32
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	32
1.05 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four – Convention de financement –Avenant n° 2	32
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	34
<i>Unanimité</i>	34

1.06 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – Affiliation volontaire de la ville de Dunkerque – Avis du Conseil municipal	34
PRESENTATION M. LE MAIRE	34
Unanimité	34
1.07 – ZAC DU BOIS LEURENT – Constitution de servitude tréfoncière au profit de LMCU à titre gratuit – Autorisation donnée au Maire	34
PRESENTATION M. DESMET	35
Unanimité	35
1.08 – LOTISSEMENT RUE DE LA BRIQUETERIE – Projet d’acquisition des derniers espaces communs	35
PRESENTATION M. DESMET	36
Unanimité	37
1.09 – CONTRAT D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD – Fonds Départemental pour l’Aménagement du Nord (FDAN) – Volet accessibilité – Réhabilitation de l’annexe-mairie – Demande de subventionnement	37
PRESENTATION M. DESMET	39
Unanimité	39
1.10 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) COMMUNAUTAIRE – Intégration de dispositifs issus du Grenelle de l’environnement – Avis du Conseil municipal	39
PRESENTATION M. PETILLON	40
Débat	42
Unanimité	42
1.11 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) - Réduction de l’emplacement réservé de superstructure n° 5 : « bassin de tamponnement secteur du Petit Menin » - Avis du Conseil municipal	42
PRESENTATION M. PETILLON	43
Unanimité	45
1.12 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D’ELECTRICITE (TCCE) – Fixation du coefficient multiplicateur unique - Actualisation	45
PRESENTATION M. BOSSUT	46
Unanimité	46
1.13 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2011 et 2012	46
PRESENTATION M. BOSSUT	47
Unanimité	48

1.14 – EXERCICE BUDGETAIRE 2013 – Décision modificative n° 1 – Autorisations de programme - Actualisation	48
PRESENTATION M. BOSSUT	48
Débat	50
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	50
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	50

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous. Je salue tous ceux qui sont ici présents.

Nous allons commencer par l'**Ephéméride**, ce qui laisse le temps d'arriver à ceux qui sont un peu en retard. Il s'est passé beaucoup de choses depuis le 2 juillet ; je vous fais grâce du mois d'août et des festivités du 14 juillet, pour passer directement en septembre.

➔ 15 septembre

La Journée du Patrimoine a permis de partir à la découverte du Blanc-Four renouvelé, sur la Boucle des deux clochers, présentation de la Marelle, de la Maison de la petite enfance, du square... Voilà tout ce qui permet de requalifier le Blanc-Four.

➔ 22 septembre

Les Puces ; voyez encore une fois un cordon extrêmement serré, beaucoup de participants et des bénévoles qui ont tenu le choc. On parlera du collectif tout à l'heure mais on a remarqué parfois un peu d'agressivité de la part de certains exposants. Mais c'est le cas un peu partout et, malheureusement, cela se retrouve aussi lors de tels événements... Puis des gens qui essaient de resquiller...

Heureux que tous les bénévoles soient présents pour maintenir ce vivre ensemble, cette sécurité dont on a besoin dans de tels événements.

Urbanisme

Beaucoup de choses ont été faites : restauration du patrimoine, entretien.

Les fenêtres de l'Hôtel de ville ont été entièrement repeintes dans le cadre de notre plan d'entretien du patrimoine mis en œuvre depuis maintenant une douzaine d'années, ce qui nous permet d'être vigilants pour ne pas laisser un bâtiment se dégrader mais, au contraire, l'entretenir régulièrement, comme nous le ferions tout simplement chez nous. Ces travaux ont aussi permis de changer la couleur : 65 fenêtres ont ainsi été entièrement refaites.

Au Blanc-Four, rue de Tourcoing, en août pose d'un nouveau tapis d'enrobé pour le compte du Conseil général.

Rue Norbert-Segard, au CIT remise en état de l'éclairage public : remplacement des mâts vétustes par ceux récupérés boulevard d'Halluin. On est là complètement dans une logique de développement durable.

Rue Jules-Watteeuw, vous avez sans doute remarqué que la grille et le muret de l'école Jaurès ont été remplacés par une nouvelle clôture.

Puis les chantiers d'ampleur que nous avons pu découvrir dans toute leur qualité, leur qualification et leur valeur ajoutée tout au long des manifestations de requalification du Blanc-Four.

Ambiance de rentrée le 26 août, pour la petite enfance : les parents, les personnels, les tout-petits usagers ont pu prendre la mesure des nouveaux espaces.

Habitat

Je tiens à saluer l'excellente démarche de Notre Logis, conduite par Arnaud DELANNAY, son directeur, qui a mis en œuvre une charte innovante de bon déroulement des travaux de réhabilitation puisque, sur site, vont commencer des travaux d'ampleur. En effet ce n'est jamais rien de voir son logement et son immeuble occupés (je me tourne vers Annick CASTELEYN) pendant un certain temps. Toutes les opérations de travaux ont été expliquées de manière extrêmement claire ; il n'y a pas que l'embellissement extérieur avec mise en place d'une belle coquille (vous le voyez)... Bellevue porte bien son nom mais ce n'est pas seulement une belle vue lorsqu'on est dans le bâtiment, c'est aussi une belle vue quand on est à l'extérieur. Ce n'était pas le cas mais cela va le devenir. Ce sont surtout des travaux très importants à l'intérieur du bâtiment pour réduire drastiquement les dépenses d'énergie et faire en sorte que la facture énergétique des locataires soit moins importante.

Je tiens à rappeler que, dans ce chantier de grande valeur, 1 M€ est à la charge de Notre Logis soit 28.000 € par logement ; c'est une dépense tout à fait importante. On peut dire que pratiquement l'ensemble des locataires ont adhéré : 94 %... Il y a toujours un peu de récalcitrants comme dans tout. Toutefois c'est un projet qui a fait l'unanimité et qui, grâce à cette charte, permet de bien calibrer les travaux et d'apaiser parfois des inquiétudes tout à fait légitimes quand on voit des corps d'artisans intervenir chez soi.

Tout à l'heure je parlerai du collectif. Evidemment on est toujours déçu lorsque peu de gens participent, ce qui a été le cas pour la signature de la charte. Mais le constat est le même partout.

Sport et vie associative

➔ 6, 7 et 8 septembre

Le club de tennis de table de Roncq a soufflé ses 40 bougies avec ses 250 adhérents, ce qui a donné lieu à des manifestations tout à fait dynamiques.

➔ 20 septembre

Dans la foulée et dans le cadre de Lille Métropole Communauté Urbaine, nous avons vécu le « Splash in Lille MétroPool » à la piscine de Roncq qui a également permis de montrer toute la vivacité et toute la vigueur de nos équipes et de l'activité de natation à Roncq, avec un très grand nombre de participants.

➔ 21 septembre

Depuis la rentrée, c'est fort chargé.

Nous avons vécu, avec les bénévoles du cinéma, les 25 ans de reprise du cinéma puisqu'il est beaucoup plus âgé. Cette activité a connu quelques bas à un moment donné ; le cinéma a dû être fermé puis rouvert par Jean-Albert BRICOUT.

On a pu voir la grande modernité des équipements techniques et, surtout, l'affluence puisqu'elle est comparable à celle des salles importantes de complexes, toutes proportions gardées naturellement. Ce qui prouve bien l'attractivité de notre cinéma de quartier dans un environnement concurrentiel qui est quand même complexe.

Et j'ai retenu les 700 punaises sur les images... Cela fait sourire mais il a fallu punaiser l'ensemble des photos des bénévoles depuis maintenant 25 ans, ce qui correspond à un véritable miracle associatif : non seulement il y a de l'intergénération spontanée sans besoin de la décréter, ni d'une charte, mais encore il y a des bénévoles depuis très longtemps.

Grand âge

Autre sujet qui intéresse le Conseil municipal : le changement de direction à la Maison de retraite. Nous avons accueilli Mme Nina MUTEBA. Comme vous pouvez le voir à l'écran, elle est originaire du Congo et, ce faisant, elle apporte une approche culturelle un peu différente par son vécu africain ; elle porte ainsi une culture tout à fait singulière, originale et intéressante dans cette rencontre de métissage culturel avec notre propre approche du grand âge.

Elle vient de la Maison de retraite de Neuville-en-Ferrain où elle va continuer à exercer jusqu'au 1^{er} mars dans le cadre d'un contrat avec le Maire de cette commune qui ne souhaitait pas voir partir sa directrice avant qu'il ne parte lui-même. Elle a accepté le challenge ; elle portera donc Roncq, Halluin, Neuville ce qui n'est pas rien.

C'est une personne pleine de ressources, d'une grande humanité, avec laquelle (je l'espère) nous pourrons porter quelques dossiers d'envergure. Pas plus tard que tout à l'heure, je l'avais au téléphone et je lui disais que nous devrions remplir, M. DUBOIS, le CCAS puis la Maison de retraite, des fiches-actions du Conseil général puisque ce dernier est en phase de consultation de ses partenaires. Lui aussi passe d'une logique de guichet à une logique de

projet –c'est plutôt intelligent– ce qui prouve finalement l'intelligence que nous avons eue de porter ici, en Conseil municipal, cette logique auprès des associations. Le Conseil général fait de même avec les partenaires associatifs et les collectivités publiques. J'ai donc bien envie d'intégrer cette nouvelle humanisation de la Maison de retraite, qui en a bien besoin, à travers des fiches-actions. On verra ensuite comment mobiliser les crédits mais, en tous cas, il faut les inscrire.

Inaugurations

➔ Le 13 septembre.

Nous avons inauguré avec beaucoup d'émotion la Petite enfance parce que nous entrons dans des bâtiments tout neufs ; c'est un projet d'ambition et je félicite Jean-Louis BEAUVENTRE de l'avoir porté (j'en dirai quelques mots tout à l'heure) avec beaucoup de talent et d'affectivité parce que ce projet lui tenait fortement à cœur.

Emotion encore parce que nous avons dévoilé la plaque du jardin à la mémoire de Renée CALLEWAERT qui, avec assiduité et talent, a occupé ici des postes différents (adjoint à premier adjoint). Avec son fils et son petit-fils, nous avons dévoilé cette plaque pour un lieu qui, finalement, lui va assez bien pour quelqu'un qui n'aimait pas les éloges. Je pense que sa mémoire est bien honorée dans cet espace.

La CAF était présente et j'espère que nous aurons une bonne nouvelle relative aux 97.000 € qui devraient être l'engagement du Conseil général ; nous attendons toujours.

➔ 14 septembre.

Avec Rodrigue DESMET et Antonio DA SILVA, nous avons remis les clés aux 8 associations utilisatrices de La Marelle dont vous voyez les présidents sur la projection, qui représentent à la fois la vitalité de cette salle qui doit être utilisée mais qui, je l'espère, deviendra aussi un véritable lieu de carrefour, de passage, d'ouverture pour les habitants du Blanc-Four ; il faut vraiment que ce soit une maison où il se passe des choses, où il y a de la vie. Nous misons là-dessus et en sommes très heureux.

➔ 28 septembre.

Samedi prochain, nous aurons l'honneur et la chance d'inaugurer tout le Blanc-Four avec la Présidente de Lille Métropole, Martine AUBRY. Compte tenu d'un agenda extrêmement chargé, je peux vous assurer que c'est vraiment un honneur qu'elle fait à la ville de Roncq. Nous aurons eu la chance de la recevoir deux fois au cours de ce mandat, ce qui est plutôt pas mal.

En outre, le Président du Conseil général m'a appelé pour me signaler qu'il sera également présent.

Nous aurons ainsi deux personnalités éminentes représentant la Métropole, en signalant que Lille Métropole nous a beaucoup aidés, nous a apporté une vraie valeur ajoutée sur tous ces dossiers que nous nourrissons depuis presque une dizaine d'années. C'est un travail qui a commencé depuis la fin du mandat précédent.

Et j'espère que Patrick KANNER nous apportera la bonne nouvelle du Conseil général des 97.000 € pour la Maison de la petite enfance. Je pense comme vous qu'il ne viendrait pas si ce n'était pas positif.

Vous êtes donc tous invités samedi prochain, à 10 h précises. La météo n'est pas très bonne mais elle peut encore changer.

Monsieur LAMBLIN, toujours jeune et dynamique, va procéder à un appel vigoureux et nous l'écoutons.

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Rodrigue DESMET ; Jeannique VANDEWIELE ; André VARLET ; Antonio DA SILVA ; Catherine SUBTS ; Jean-Louis BEAUVENTRE ; Annick CASTELEIN ; Michel PETILLON ; Réjane CASTEL ; Patrick BOSSUT ; Thierry BUCQUOYE ; Chantal NYS ; Bruno ACKKOU ; Laurent WINDELS ; Claudine ZAHM ; Jean-Jacques FERON ; Dany DELBECQUE ; Claudie RIUS ; Sylvain LAMBLIN ; Nathalie CARDON ; Alexandra COUSTY ; Cathleen COPPIN-QUIVRON ; Thibault TELLIER ; Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Isabelle MARIAGE ; Hervé DELVAS ; Eric ZAJDA ; Peggy LAMBLIN

PROCURATIONS :

Rose-Marie BUCHET donne procuration à Laurent WINDELS
Sophie LAFRENOY donne procuration à Annick CASTELEIN
Geneviève LEROUGE donne procuration à Dany DELBECQUE
Pierre GUILLEMAUD donne procuration à Nathalie CARDON

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Cela va être un peu compliqué de tout résumer parce qu'on va être en itinéraire pointillé dans les délibérations : le sujet ce soir étant notamment la petite enfance et la formule de SCIC. En fait, ce n'est plus un sujet puisqu'il a été débattu depuis très longtemps et fait partie d'une longue route.

C'est ce parcours que nous avons mené depuis 12 ans... en 2001 lorsque nous avons intégré l'Exécutif municipal et parce que nous pressentions quelques fragilités dans le dispositif du Service des familles, nous avons immédiatement initié une étude qui a été confiée à un cabinet très sérieux parisien –Ernst & Young– au terme de laquelle il fallait

naturellement faire évoluer les statuts de l'association et la formule Association Service des familles.

Il y a maintenant 12 ans donc, nous avons pris la décision de ne pas municipaliser cet équipement, de le laisser dans le giron associatif puis nous avons tenté d'étudier la meilleure possibilité.

Aujourd'hui, nous avons trouvé une des meilleures possibilités ; nous en parlerons tout à l'heure. Elle implique naturellement une certaine éthique, une responsabilité de la part de notre Exécutif, à savoir une séparation très nette des fonctions, des tâches, des charges.

Ainsi Jean-Louis BEAUVENTRE portait la double casquette, comme Mme CALLEWAERT en son temps, de Président du Service des familles et d'Adjoint. Ce n'est plus possible et, par conséquent, Jean-Louis a présenté sa démission comme nous en avons décidé de longue date puisque c'est un processus que nous avons mûri et cheminé ensemble depuis longtemps. Démission qui a été validée par le Préfet et que nous allons entériner ce soir en tant qu'Adjoint et non pas de Conseiller municipal.

Je vais donc vous demander de désigner un 9^{ème} Adjoint qui, pour la majorité municipale, sera candidat au poste qu'occupait Jean-Louis.

Pour ne pas faire durer le suspense, il n'y aura pas de fumée blanche puisque nous ne sommes pas dans la Chapelle Sixtine... C'est donc le Cardinal BOSSUT qui va être désigné pour prendre en charge cette délégation, si vous le souhaitez, étant le candidat de la majorité municipale s'il n'y en a pas d'autre. Dans tous les cas, toutes les candidatures seront portées au vote de cette assemblée.

Avant cette formalité démocratique puisque Jean-Louis va quitter son poste d'Adjoint mais pas le Conseil municipal, je veux lui dire toute l'amitié que je lui porte. Cela fait 12 ans que nous travaillons ensemble sur des dossiers très lourds et, surtout, des évolutions à apporter. Pour autant, cela ne veut pas dire que tout ce qui se faisait auparavant n'était pas bon, mais simplement que les choses changent.

Peut-être avez-vous lu le bestseller de l'été –Un été avec Montaigne– sur la modernité, sur les évolutions... Montaigne dit que *le monde n'est qu'une branloire pérenne*. Il s'agit naturellement d'un terme du 17^{ème} siècle mais il montre bien que les choses changent tout le temps : le monde, la société, les gens sont en branle permanente. Il faut donc suivre cette branloire permanente pour tenter de nous adapter.

Cela a été l'objet de tous ces mandats, de toutes ces années de compagnonnage pendant lesquelles on a dû faire évoluer les structures. Ce faisant, il faut aussi faire évoluer les mentalités parce que, dans ces structures, il y a des hommes et des femmes et que tout le monde ne comprend pas à la même vitesse les objectifs, les perspectives que l'on est en train de dessiner à la fois pour leur bien mais aussi pour être en complète sécurité juridique. Jean-Louis nous a donc accompagnés dans cette formidable aventure, dans cette évolution.

C'est aussi quelqu'un qui est épris d'une profonde humanité dans toutes les fonctions qu'il a eues à accomplir tant dans les écoles, à la famille qu'aux affaires sociales.

De la discrétion, cela fait partie du job.

Une énorme humanité tout en étant rigoureux dans la gestion politique et administrative de ses dossiers.

Jean-Louis, en toute pudeur, en toute humilité, en toute simplicité, en toute sincérité, merci.

En outre, il y aura aussi des échéances démocratiques à franchir à l'intérieur de la SCIC. Sans doute, poursuivras-tu, au sein de la SCIC, cette belle exposition citoyenne que tu proposes depuis 12 ans, après tes multiples engagements qui n'étaient pas que civils mais dans d'autres sphères, et intellectuelles, et spirituelles. Je pense que nous pouvons t'applaudir.

(Applaudissements)

1.01 - ADJOINT DEMISSIONNAIRE (Jean-Louis BEAUVENTRE) : opération de désignation d'un nouvel adjoint et de deux conseillers municipaux au Conseil d'administration du CCAS

Par suite de la démission de Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE de ses responsabilités d'Adjoint (7^{ème}) - délégué à la Famille, Solidarité et Fraternité (acceptée par Monsieur le Préfet et notifiée ce jour à l'intéressé) - tout en restant conseiller municipal, il vous est proposé de pourvoir à son remplacement, en procédant à la nomination d'un nouvel adjoint qui prendra le 9^{ème} rang dans l'ordre du tableau (les 8^{ème} et 9^{ème} adjoints actuellement en place remontant d'un rang au tableau).

OPERATION DE DESIGNATION

- VOTE A BULLETIN SECRET -

Candidature pour la majorité municipale : Monsieur Patrick BOSSUT

Monsieur Patrick BOSSUT est proclamé adjoint et est immédiatement installé

La nouvelle délégation résultant de cde mouvement d'adjoint sera la suivante :

- *9^{ème} Adjoint délégué aux Finances, à la Famille, Solidarité et Fraternité*

Par ailleurs Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE et Monsieur Hervé DELVAS ont présenté leur démission de leurs fonctions de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de notre CCAS. Dès lors il y a lieu de procéder à leur remplacement, en désignant deux nouveaux représentants de notre Assemblée Délibérante. Nous vous proposons d'entreprendre cette opération de désignation par main levée, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

OPERATION DE DESIGNATION
Vote à main levée sous réserve accord unanime des conseillers présents
CANDIDATURE pour la majorité municipale :

-Patrick BOSSUT
 - Chantal NYS

Monsieur Patrick BOSSUT et Madame Chantal NYS sont désignés à l'unanimité

***La commission plénière municipale a examiné cette question
 lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Après validation de cette démission, il nous faut désigner un 9^{ème} Adjoint.

Qui est candidat ?

Je relève la candidature de M. BOSSUT.

Nous allons donc procéder à un vote à bulletins secrets ; vous y noterez le candidat de votre choix. Pour ce faire, enveloppe et bulletin ont été déposés sur les tables.

Je vais encore désigner des mains innocentes pour procéder au dépouillement, qui seront celles de :

Alexandra COUSTY,

Catheleen COPPIN-QUIVRON dont on connaît bien l'innocence absolument fatale,

Claudine ZAHM, qui elle aussi est d'une grande innocence,

Sylvain LAMBLIN, sans atteindre la parité parfaite, il permet de perturber quelque peu le jeu féminin de ce dépouillement.

Je vous invite à procéder au vote.

(Déroulement de la procédure de vote)

Je vous remercie pour cette opération de décompte, Mesdames, Monsieur. Je vais donner les résultats de ce scrutin extrêmement angoissant :

Nombre de participants au vote	29
Bulletin blanc déclaré nul.....	1
Nombre de voix exprimées.....	28
Majorité	15

M. BOSSUT a obtenu 28 voix ; nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

C'est plus rapide que pour François... En un tour, vous faites la quasi-unanimité. C'est absolument incroyable.

M. BOSSUT n'est pas un nouvel Adjoint puisque c'est un homme d'engagement.

A Neuville-en-Ferrain, il était déjà élu et Premier Adjoint. C'est donc une fonction qu'il va retrouver dès maintenant.

Cher Patrick, je suis très heureux de pouvoir vous remettre votre écharpe, comme je l'ai fait récemment pour Annick.

(Applaudissements)

Monsieur BOSSUT, je vais prendre un arrêté pour vous nommer délégué aux finances ; vous le faites tellement bien qu'il serait dommage de perdre votre compétence. Y seront rajoutées Famille – Solidarité et Fraternité, cette fraternité de compagnonnage qui passe de M. BEAUVENTRE à M. BOSSUT.

Il vous reste quelques mois ; bon vent dans vos nouvelles fonctions.

Nous allons maintenant procéder de la même façon pour désigner nos représentants au CCAS puisque M. BEAUVENTRE et M. DELVAS nous ont fait savoir qu'ils quitteraient le Conseil d'administration du CCAS.

Avant de poursuivre, acceptez-vous que le vote soit effectué à main levée ?

(Aucune objection).

J'ai reçu les candidatures de Patrick BOSSUT et Chantal NYS.

Puisque vous en êtes d'accord, nous allons donc procéder à un vote à main levée d'abord pour M. BOSSUT :

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

Nous procédons de la même façon pour la candidature de Mme NYS :

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

(Applaudissements)

Monsieur BOSSUT, Madame NYS, félicitations et faites-nous du bon travail.

1.02 - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués - Révision de notre dispositif ajusté au 18 décembre 2012

Par suite du mouvement d'adjoints ayant fait l'objet de notre délibération précédente, il nous appartient de procéder à une révision de notre dispositif portant indemnités de fonctions aux élus municipaux.

Dans le respect de l'article L 2423-20-1, dernier §, un tableau récapitulatif doit faire apparaître dans le détail, les indemnités revenant au Maire, aux Adjointes et Conseillers délégués et ce, bien entendu, dans le respect de l'enveloppe prévue à cet effet.

- Indemnité maximale du Maire : 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- Indemnité maximale d'un Adjoint : 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

Détermination de l'enveloppe indemnitaire mensuelle maximale :

- Indemnité du Maire : 3 421,32€
- Indemnité des Adjointes : 1 254,48€ x 9 soit 11 290,32€
- Total : 14 711,64€

Tableau de répartition de l'enveloppe indemnitaire

(indexation automatique sur la valeur de l'indice brut 1015)

Valeur de référence : indice brut 1015 - 3801,46 €/mois (valeur septembre 2013)

FONCTION	TAUX	MONTANT MENSUEL
MAIRE	90,00 %	3 421,32€
ADJOINTS		
1 ^{er} Adjoint : Patrimoine Communal et Problèmes du Quotidien	22,533 %	856,59€
2 ^{ème} Adjoint : Qualité de Vie et Développement Durable	22,533 %	856,59€
3 ^{ème} Adjoint : Citoyenneté, Insertion et Accessibilité	22,533 %	856,59€
4 ^{ème} Adjoint : Education et Jeunesse	22,533 %	856,59€
5 ^{ème} Adjoint : Sport et Vie Associative	22,533 %	856,59€

<i>6^{ème} Adjoint : Economie et Emploi</i>	<i>22,533 %</i>	<i>856,59€</i>
<i>7^{ème} Adjoint : Aménagement de la Cité et Déplacements</i>	<i>22,533 %</i>	<i>856,59€</i>
<i>8^{ème} Adjoint : Logement</i>	<i>22,533 %</i>	<i>856,59€</i>
<i>9^{ème} Adjoint : Finances, Famille, Solidarité Fraternité</i>	<i>22,533 %</i>	<i>856,59€</i>
CONSEILLERS DELEGUES		
<i>Prospective et Evaluation des Politiques Municipales</i>	<i>22,533 %</i>	<i>856,59€</i>
<i>Seniors</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Prévention et Mémoire de la Ville</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Quartier Chats-Huants</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Réseau d'Entreprises</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Intercommunalité Sportive et Handisport</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Quartier Blanc-Four</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Quartier Centre et Vie Scolaire Centre</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Relation avec les acteurs économiques</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Vie scolaire Blanc-Four et Chats-Huants</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Tranquillité publique</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Petite enfance</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Etat Civil, Défense, Jeunesse et Relations Internationales</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Quartier Lierre et Vie Scolaire Lierre</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Prévention et lutte contre les conduites addictives</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
<i>Propreté de la Ville</i>	<i>3,071 %</i>	<i>116,74€</i>
	TOTAL	13 738, 33€

Il y a lieu de noter que l'ensemble des indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers Délégués est sensiblement inférieur à l'enveloppe maximale.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 17 septembre 2013.

M. LE MAIRE –

Nous avons dû réviser les indemnités, étant plutôt à la baisse de l'enveloppe globale.

S'il n'y a pas d'avis particulier ou d'obstacle, nous passons au vote.

Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action ronquoise citoyenne »

1.03 - POLITIQUE EN DIRECTION DE LA FAMILLE - Transformation de l'Association « Service des familles » en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée « Kaléide » - Participation au capital - Désignation d'un représentant municipal

Partenaire historique (depuis 1989) de la ville de Roncq dans le domaine de la petite enfance, l'Association « Service des Familles » s'est engagée dès 2010 dans un mouvement de réformes en profondeur tant dans sa gouvernance que dans ses modalités de fonctionnement. A une représentation municipale majoritaire au sein de son Conseil d'Administration, s'est mise en place une stratégie de retrait progressif, avec pour objectif un retrait complet au terme d'une période transitoire de trois ans (2011/2013). Dans le même temps, les liens conventionnels entre la ville et l'Association « Service des Familles » ont été revisités, pour consolider l'autonomie de cette dernière. Aux conventions annuelles d'occupation de locaux et autres avantages en nature, se sont substitués deux baux emphytéotiques dont l'un a permis la reconstruction de la maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four. A la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion, a pris le relais au 1^{er} janvier dernier, la convention d'Obligation de Service Public (O.S.P) pour une période décennale, après qualification de l'accueil de la petite enfance, en tant que Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G).

Cette année 2013 a par ailleurs été marquée en mars dernier par un virage statutaire de l'Association « Service des Familles », cette dernière ayant fait le choix d'une structuration dynamique, ouverte sur l'extérieur et plurielle dans des perspectives d'évolution. Aux « statuts-type » d'une association "loi 1901" avec un objet exclusif, l'association a fait le choix d'une gouvernance largement inspirée de l'entreprise responsable (RSE), sous la bannière de l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S). Depuis cette date, sa gouvernance est organisée en catégories, collèges... consolidant son caractère démocratique et transparent mais aussi responsable, favorisant l'intégration sociale, économique et culturelle, la créativité et l'initiative... tout en sauvegardant une gestion désintéressée de la part de ses sociétaires.

Par cette modification statutaire substantielle, l'Association « Service des Familles » s'est placée dans une trajectoire de mutation de cadre juridique, pour rejoindre le mouvement mutualiste et coopératif, au travers des statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C) régie par les articles 19 quinquies et suivants de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Une des singularités de ce cadre juridique réside dans le fait que les collectivités territoriales (communes...) peuvent en devenir SOCIETAIRE et détenir une part du capital social (dans la limite de 20 %). Par cette singularité, il nous est une nouvelle fois permis de nous associer à une construction mixte « privé/public », comme nous l'avons déjà fait en son temps, pour la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » même si les statuts de cette dernière sont sensiblement différents de ceux de la SCIC. Au-delà de la mise sur pied d'un nouvel opérateur économique, son modèle de gouvernance légitime et sécurise notre participation dans celle-ci.

Cette gouvernance s'organise dans un triptyque Assemblée Générale, Conseil de Surveillance et Directoire issu du principe « un homme, une voix » malgré la pondération résultant des catégories et collèges. Respectivement au nombre de neuf et de quatre, ces derniers permettent de garantir un « échantillonnage » de bon nombre d'acteurs, et prioritairement les familles bénéficiaires et les salariés, ainsi que de la coproduction de décisions, au travers de l'autonomie des collèges.

Par ailleurs les statuts de la SCIC confirment la diversification des activités, pour les ouvrir aux Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH, activités périscolaires...), de la conciergerie d'entreprise (services aux salariés...) et du conseil et de l'ingénierie... dans un périmètre naturellement élargi aux collectivités territoriales qui souhaitent « déléguer » les missions correspondantes.

D'une association « Loi 1901 » qui existe dans l'intérêt commun (et exclusif) de ses membres, l'association « service des Familles » devient donc au 1^{er} octobre prochain, un opérateur économique « désintéressé » qui allie le privé et le public, dans une démarche d'ECONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE (E.S.S).

Eu égard à l'intérêt de cette nouvelle construction juridique, nous vous proposons d'être partie prenante de cette SCIC « Kaléide » en devenant SOCIETAIRE et en participant à sa capitalisation. Par référence aux statuts joints en annexe, nous vous proposons donc de postuler au statut de sociétaire de la prochaine SCIC «Kaléide » au titre de la catégorie « collectivités territoriales » ou établissements publics » et du collège B « collectivités territoriales et des établissements publics » et de nous engager financièrement au capital de celle-ci. Cette capitalisation interviendra à hauteur de 2 000 €, par l'acquisition de 40 parts sociales d'une valeur unitaire de 50 €. Sur la base d'une capitalisation de démarrage évaluée à 20 000 € (18 500 € étant le minimum légal requis) et alors que notre Centre Communal d'Action Sociale a adopté la même démarche, la capitalisation plafonnée à 20 % serait alors respectée.

Il faut ici ajouter que le projet de loi relatif à l'Economie Sociale et Solidaire, adopté en Conseil des Ministres en juillet dernier et qui entre en débat au parlement à l'automne prochain, préconise de porter le plafond des engagements publics à 50 %. Nous pourrions donc être amenés le moment venu à revoir notre engagement financier dans la capitalisation de la SCIC « Kaléide », si toutefois cela apparaît utile.

La transformation de l'association « Service des Familles » en SCIC « Kaléide » nous amène également à revoir nos dispositions relatives aux représentants de notre Conseil Municipal au sein de cette nouvelle structure. Ces trois représentants (Jean-Louis Beauventre, Chantal Nys et Peggy Lamblin) que nous avons cooptés dans notre délibération n°29/05/12/14 en date du 29 mai 2012, il nous appartient de mettre un terme à leur mandat au 30 septembre 2013 et de désigner un seul et unique représentant (principe 1 homme = 1 voix) appelé à participer aux travaux de l'assemblée générale et le cas échéant, à ceux du Conseil de Surveillance...

Il vous est proposé d'entreprendre cette opération de désignation en faisant application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) celui -ci autorisant, à son dernier alinéa, sous réserve d'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Cette dernière, réalisée à main levée après accord unanime des conseillers municipaux, donne le résultat repris ci-dessous :

Monsieur Rodrigue DESMET

L'ensemble de ce dispositif participe à l'acte de naissance d'un nouvel opérateur économique, qui participe à un projet de territoire et qui fédère toutes les énergies. Il sera générateur d'emplois (permanents ou « intermittents ») et de valeur ajoutée. Il aura aussi pour vocation de travailler en réseau et de mailler le territoire le plus large possible. Dès son démarrage et après ses premiers mois d'activités, « Kaléide » aura à porter l'accueil de la petite enfance à Roncq, de même que les Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH...) ce qui correspond à un chiffre d'affaires

annuel de l'ordre de 2,5 million d'euros. Il s'agit là d'un vrai défi pour ses initiateurs, véritables « pionniers » d'une Economie Sociale et Solidaire, naturellement de proximité mais en même temps qui n'a rien de philanthropique. C'est en quelque sorte un outil supplémentaire allant dans le sens de la mutualisation des moyens et de l'efficience du service public.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Cette troisième délibération change complètement d'environnement puisque nous allons discuter d'un certain nombre d'ajustements relatifs au Service des familles. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure en exergue lorsque nous avons rendu un hommage à M. BEAUVENTRE : c'est un sujet que nous travaillons, en majorité, en conseil municipal plus largement, en toute transparence, depuis 12 ans puisqu'il s'agissait d'adapter un Service des familles associatif à des exigences de notre temps, et donc bien sécuriser à la fois l'association en tant que telle mais aussi les responsables de l'Exécutif.

Des études réalisées à l'époque par le cabinet Ernst & Young, très vite est apparu qu'il fallait bien séparer les représentants de l'Exécutif du Conseil municipal et ceux de l'association puisque nous sommes là, encore une fois, sur des montants importants... quand bien même, ne serait-ce qu'un ou deux euros, il faut séparer.

Je vous l'ai dit, le travail a été long et peut paraître très long... 12 ans !

Mais il fallait beaucoup travailler sur l'évolution des structures (ce n'était pas simplement un changement de statuts) et, surtout, travailler à cette évolution avec les personnels, les responsables associatifs pour trouver la meilleure formule.

Et c'est cette meilleure formule que nous avons choisie, puisque nous n'avons pas opté en son temps pour la municipalisation de ce service et nous ne le regrettons pas. Nous avons souhaité trouver plutôt un outil de modernité, qui fait référence à ce qu'on appelle dans le jargon, le multisociétariat à savoir cette formule de la « SCIC » dont nous allons parler un peu.

Pourquoi est-ce un outil de modernité ?

Tout d'abord, il fait référence à une formule de gouvernement de cette structure tout à fait moderne tout à fait nouvelle et qui est récente puisqu'elle date d'une dizaine d'années.

Quel est l'enjeu ?

Il y a un enjeu de société qui est majeur et que tout le monde constate, que tout le monde déplore au quotidien : c'est la montée de l'individualisme dans notre société.

Nous n'allons pas gloser sur le sujet pendant une demi-heure ou faire de la philosophie. Mais l'individualisme peut être une bonne valeur lorsqu'elle est utilisée à bon escient. Lorsqu'elle devient de l'égoïsme, elle peut très vite devenir extrêmement négative dans notre société.

Tout le défi que nous les élus avons, nous qui croyons encore à un avenir possible en commun, c'est non seulement de mettre du lien mais aussi d'éviter toute surenchère. Ce matin, nous étions avec Michel PETILLON à discuter des contrats de territoire et notamment des gens du voyage. La surenchère est extrêmement facile sur ce sujet.

Or ce n'est pas comme la patate chaude que nous devons nous refiler.

Nous devons être des élus républicains responsables, des élus républicains dignes et, en même temps, des élus républicains qui se mettent autour de la table pour trouver les meilleures solutions, sans surenchère, sans exploitation outre mesure. C'est cela être dans le collectif.

Ainsi donc, nous souhaitons trouver une formule qui reste dans le collectif, du moins en promotion de ces valeurs collectives avec un double objectif :

- de l'efficacité dans le service rendu – efficacité économique, n'ayons pas peur du mot ;
- surtout une dimension sociale.

Ce double objectif, à travers la valeur du collectif, nous le retrouvons dans la formule de la SCIC, formule récente (je le répète) puisqu'elle date de 10 ans sous cette forme même si le mouvement coopératif est un mouvement historique. Mais son arsenal juridique s'est amélioré, s'est complété pour épouser les exigences de notre temps.

Cette SCIC a un gros avantage : elle va fonctionner sur un principe coopératif.

Qu'est-ce que le principe coopératif ?

C'est le fait que vous êtes associé à une structure et votre participation démocratique dans cette structure équivaut à une voix : 1 associé, 1 voix.

Bien entendu, en fonction des statuts, de la réflexion que mènent les associés mais aussi en faisant évoluer les statuts, il y a possibilité de pondérer ce résultat en donnant un peu plus ou un peu moins de poids, dans des normes fixées, à des sous-groupes que l'on appelle des

collèges de vote. On y reviendra tout à l'heure parce que la composition de la SCIC est vraiment tout à fait intéressante. Dans son gouvernement, dans sa gestion, il y a une véritable approche démocratique en disant : 1 associé = 1 voix.

Par ailleurs, c'est un mode de fonctionnement qui a priori et d'emblée ne va pas favoriser la lucrativité ; cet autre aspect était, pour nous, extrêmement important.

Enfin et c'est vraiment tout nouveau : cette forme d'entreprise appartient aux salariés, eh oui. Tout nouveau salarié prendra sa part et tout salarié actuel peut la prendre. C'est donc une formule d'association, d'autogestion tout à fait intéressante.

Nouveauté, originalité : le capital peut aussi être détenu par les bénéficiaires de l'activité, c'est-à-dire par les représentants des usagers en l'occurrence, les parents eux-mêmes.

Alors que le système de la loi 1901-1908 était : *je paie mon adhésion, je vais parfois à l'assemblée générale mais sans plus.*

Dans le cadre de cette formule, je suis acteur responsable, coparticipant de cette entreprise puisque je prends un part de capital dans la société.

C'est là aussi l'originalité de cette formule de société : un 3^{ème} collège d'actionnaires regroupe des collectivités locales comme la nôtre, ce peut être aussi le CCAS, la CAF, des bénévoles, des institutions de financement comme des banques ou des SIGAL.

Il y a vraiment un collège mixte qui fait vivre cette entreprise et qui fait vivre la démocratie de l'entreprise qui appartient aussi en responsabilité aux salariés. Là aussi on garantit dans le droit, dans les statuts qu'aucune de ces parties prenantes ne peut avoir la majorité, ce qui implique intrinsèquement un partage des pouvoirs.

On est donc complètement dans ce mouvement qui, personnellement, me tient à cœur et dans lequel je souhaiterais que, dans les années qui viennent, on entre un peu plus : celui de l'économie circulaire, de l'économie responsable et solidaire où les gens retrouvent aussi une part de pouvoir. D'autant plus qu'ils ne vont pas y perdre grand-chose : quand vous payez votre adhésion à une association, quelque part c'est à fonds perdus puisque vous ne retrouverez pas la mise. Mais lorsque vous achetez une part de capital dans une société coopérative, à l'issue de ce qui est fixé, vous retrouverez votre capital.

Je trouve que c'est plutôt une formule positive, une formule dynamique.

Puis il y a aussi la nécessité d'aller voir dans le monde de l'entreprise. Nous sommes ici dans un territoire où, historiquement, les grandes avancées sociales ont été portées en

partie aussi par le patronat ; c'était peut-être paternaliste mais cela a ouvert la voie à des grandes avancées sociales et familiales.

Or lorsqu'on observe notre rapport à l'entreprise, c'est plus un rapport de guichet que de projet et de partenariat.

Pour ma part, je souhaite que dans une ville où l'entreprise est très présente, nous retrouvions... on l'a fait à travers le programme VIF, à travers le programme 1000 pas... que nous retrouvions, disais-je, une forme de partenariat actif avec les entreprises qui sont aussi co-responsables du territoire. Dans ce territoire, il n'y a pas que les élus qui portent... C'est tout le problème aujourd'hui de la politique ; parce que la société va mal, que les tensions sont avivées, on a l'impression que le seul responsable, c'est le politique.

Nous sommes responsables aussi.

Les entreprises sont responsables.

Bien entendu, le politique crée, ou pas, les conditions d'un épanouissement des activités économiques et sociales mais il y a aussi une responsabilité des concitoyens, une responsabilité des entreprises.

Et cette formule le permet à une entreprise lambda ; pour en avoir parlé tout à l'heure avec Jean-Louis BEAUVENTRE, je sais que les échos sont plutôt positifs à l'entrée au tour de table.

Eh bien, cela permet à l'entreprise lambda de participer à cette aventure qui est celle d'une SCIC qui, chez nous, prendra le nom de Kaléide.

Voilà ; c'est une formule récente qui vraiment nous intéressait. Il y a grosso modo 200 SCIC en France sous toutes les formes. Nous essaierons de passer tout à l'heure une petite vidéo tout à fait explicite et très intéressante sur un grand nombre de domaines d'activités, notamment une crèche à la Réunion qui porte ce type de projet. Dans le Nord/Pas-de-Calais, nous sommes plutôt innovants en portant cette activité qui existe, bien entendu, dans d'autres régions.

Donc formule nouvelle.

Formule moderne parce qu'elle développe cet esprit de multisociétariat, parce qu'elle porte en elle des germes d'économie sociale et solidaire, parce qu'elle porte en elle de la création d'emplois sur le local... Nous sommes quand même sur 30 salariés et, compte tenu du développement qui sera rendu possible de cette entreprise, nous passerons probablement à une centaine de salariés, ce qui n'est pas rien ; c'est un énorme budget qui sera géré.

Donc création d'emplois, retour vers l'entreprise, retour vers le territoire...

C'est extrêmement important de retourner au territoire, mais à un territoire élargi. Aujourd'hui, les parents ne s'arrêtent pas aux portes de leur commune.

Aussi possibilité de proposer une offre de service tout à fait nouvelle notamment en termes d'ingénierie puisqu'il y a un savoir-faire, mais aussi (pourquoi pas ?) de service à l'entreprise puisque beaucoup de chefs d'entreprise nous font part de leurs besoins de services clés en mains, type conciergerie, où l'on s'occupe de tout : blanchisserie, règlement administratif... parce qu'ils sont complètement mobilisés sur un seul objectif, qui est de créer de l'emploi et faire des bénéfices pour soutenir l'activité économique.

Voilà donc cette formule de la SCIC, qui permettait de nous sécuriser à partir du moment où nous séparions bien nos exécutifs.

Dès lors, nous avons adapté notre dispositif. Je rappelle que c'est issu d'une longue évolution ; nous n'avons pas rien fait entre 2001 et aujourd'hui. En décembre de l'année dernière, nous avons en quelque sorte accepté le principe du Droit européen à travers le SIEG et nous avons réorganisé notre convention d'objectifs en fonction de cette adaptation au Droit européen.

Donc une formule nouvelle qui d'ailleurs sera bientôt discutée à l'Assemblée nationale puisque le Ministre, Benoît HAMON, porte une évolution de ce dispositif qui permettrait au capital des collectivités locales de pouvoir dépasser la part de 20 % jusqu'à 50 % ... Je suis allé sur les forums relatifs aux sociétés coopératives ; on peut y lire que beaucoup de gens expriment ce côté un peu étriqué de ne pas pouvoir avoir plus de participation de la collectivité locale en faisant toujours attention à ce que personne n'ait une voix prépondérante dans cette affaire.

Comme je vous l'ai annoncé, nous allons passer une vidéo de 2mn37 sur une société coopérative du Nord. Apparemment ce n'est pas possible ; dommage parce que c'était vraiment éclairant.

Le principe n'est pas de discuter ce soir de la SCIC ou de toute autre formule. C'est d'adapter notre dispositif à cette nouvelle donne qu'est la SCIC.

Il y a donc deux délibérations dont je vais évoquer rapidement les attendus puisque j'ai rappelé la philosophie.

La première délibération (1.03) nous demande de capitaliser à hauteur de 2.000 € par acquisition de 40 parts d'une valeur unitaire de 50 €.

La capitalisation de démarrage est portée à 20.000 €, le CCAS mettant la parité.

Première démarche : la demande de capitalisation.

Deuxième démarche : la désignation d'un représentant, la formule changeant.

Je remercie naturellement tous les élus qui se sont engagés depuis de nombreuses années dans la Petite enfance à Roncq.

Il nous faut donc désigner un seul et unique représentant qui sera appelé à participer aux travaux de l'assemblée générale et, le cas échéant, au conseil de surveillance sans pour autant prendre la responsabilité.

Rodrigue DESMET a fait acte de candidature ; nous l'en remercions.

(Se reporter à la délibération 1.04 pour la suite du débat)

1.04 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Qualification de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) - Mandatement de l'opérateur « Service des familles » et convention de financement des obligations de Service Public (OSP) - Période 2013/2022 - Acte additionnel au mandatement et avenant n° 1 prenant acte du changement de statuts de cet opérateur et adaptations conventionnelles - Baux emphytéotiques - Transfert

Par délibération n° 18/12/2012/53 en date du 18 décembre 2012, notre assemblée a inauguré un processus conforme au droit européen, portant qualification de l'accueil de la petite enfance en tant que Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G), mandatement de l'Association « Service des Familles » pour assurer le service correspondant et conventionnement de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) pour la période 2013/2022.

Bien que l'exposé de notre délibération susvisée précise que ce nouveau processus est indépendant des statuts (associatifs...) de l'opérateur (Association « Service des Familles »), nous vous proposons ce soir de prendre acte de la mutation juridique de celui-ci. L'Association « Service des Familles » a en effet fait le choix de se transformer à la date du 1^{er} octobre prochain, en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C), sous la dénomination « Kaléide ». Cette transformation juridique fait par ailleurs l'objet d'une délibération spécifique portant engagement municipal parmi ses sociétaires et dans sa capitalisation.

Ainsi dans l'acte unilatéral de mandatement d'activité de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G) de la petite enfance et dans la convention d'Obligations de Service Public (O.S.P) subséquente, à la terminologie "Association « Service des Familles »" est substituée « Société Coopérative d'Intérêt Collectif "Kaléide" » (Société Anonyme à capital variable à conseil de surveillance et directoire ayant son siège social 3 rue Jules Watteuw à Roncq). Par souci de lisibilité et de transparence, l'acte de mandatement fera l'objet d'un acte additionnel dans ce

sens. Quant à la convention d'Obligations de Service Public (O.S.P), elle donnera lieu à un avenant n°1 tirant les conséquences de ce nouveau cadre juridique de cet opérateur. Au-delà de ce point juridique, cet avenant n°1 procède à l'aménagement de trois points particuliers :

⇒ L'échéancier du compte-rendu annuel comprenant :

- un compte-rendu financier composé du bilan et du compte de résultat ;*
- le tableau des effectifs salariés et des échantillons de l'organigramme ;*
- le rapport d'activités ;*

est repoussée du mois d'avril (N+1) au 31 août au plus tard (N+1).

⇒ La consolidation des comptes (« subvention ») de l'exercice écoulé qui devait intervenir au 2^{ème} trimestre de l'année suivante (N+1) est repoussée au 3^{ème} trimestre (N+1) autant que possible.

⇒ La transition comptable entre l'Association « Service des Familles » et la S.C.I.C « Kaléide » :

- 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 : Association « Service des Familles » ;*
- 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014 ;*

et dès lors, ces nouvelles échéances feront l'objet d'adaptations.

Pour votre complète information, nous vous indiquons que les deux baux emphytéotiques (rue Destombes et rue Jules Watteeuw) conclus entre la ville et l'Association « Service des Familles » sont naturellement transférés à la S.C.I.C « Kaléide », sans qu'il soit nécessaire de prévoir un acte additionnel dans ce sens.

Nous vous demandons d'approuver l'ensemble des présentes dispositions et d'autoriser le Maire à intervenir aux actes correspondants.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Et la délibération 1.04 qui est finalement une adaptation d'agenda comptable puisque (je vous l'ai dit tout à l'heure) nous avons adopté le statut de SIEG en décembre dernier ; nous avons mandaté avec l'association.

On peut ne pas le faire ; nous le faisons en toute transparence.

Il faudra donc muter juridiquement l'acte passant d'une association à une SCIC dont la terminologie est Kaléide... de kaléidoscope, multisociétariat. Et la convention d'obligation de service public va également donner lieu à un certain nombre d'avenants juridiques et financiers puisqu'il faudra adopter un rythme comptable un peu différent ; et vous l'avez sous les yeux.

Voici les deux délibérations qui vous sont proposées ce soir, relatives à la SCIC et à notre partenariat renouvelé.

Qui veut prendre la parole sur ce sujet ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous avez exposé une vision idyllique de ce changement de statuts. Je pense qu'il faut rester les pieds sur terre pour plusieurs raisons.

Nous avons bien examiné les textes qui nous ont été proposés à propos de cette société coopérative d'intérêt collectif Kaléide. Et nous sommes vraiment opposés à cette forme de SCIC pour la raison suivante : quand on regarde bien les choses, on offre sur un plateau d'argent au secteur privé toute la gestion de la Petite enfance, de l'Enfance et même plus tard de la Jeunesse puisqu'il est prévu dans les tablettes que le contrat avec la FLASEN théoriquement ne soit pas reconduit, d'après ce que j'ai pu comprendre, pour confier l'activité à cette société Kaléide.

On pourra remarquer qu'en six ans, le secteur de la Jeunesse sera passé de la gestion en régie, de la municipalisation en passant par un statut associatif pour être ensuite confié à une société anonyme à capitaux privés.

Nous ne sommes pas très chauds pour voter cette résolution, Monsieur le Maire.

En allant plus loin, on s'aperçoit (vous l'avez dit) que par la composition du capital de cette société coopérative d'intérêt collectif, l'intérêt est peut-être collectif mais je ne pense pas que l'intérêt de la Ville y soit vraiment.

Restons toutefois sur le terme « collectif »

Quand on regarde la composition de ce capital, on s'aperçoit qu'un actionnaire ne peut pas détenir plus de 25 % du capital, ce qui sera le cas de la ville de Roncq avec le CCAS. Cela veut donc dire que s'il y avait une coalition des actionnaires, ceux-ci pourraient prendre des décisions, des dispositions qui seraient contraires à l'intérêt de notre Ville. Et pour nous, c'est vraiment inacceptable.

Nous considérons qu'il faut rester dans le bon sens populaire et se dire que c'est celui qui paie, qui décide, Monsieur le Maire. Or dans cette formule, ce ne serait plus le cas.

En outre, quand on regarde la ventilation des droits de vote, de quoi se rend-on compte ?

Que la ville de Roncq va détenir 35 % des droits de vote. Vous anticipez encore une fois (c'est décidément une habitude) une décision qui pourrait être prise par les Parlementaires pour les 50 %... Mais de toute façon, avec 50 %, cela ne changerait pas fondamentalement les choses.

Dans le cas présent, on est à 35 % des droits de vote, Monsieur le Maire !

Vous rendez-vous compte de l'absurdité (j'oserais le dire) : alors que c'est la ville de Roncq qui, par l'acte de mandatement, assure 60 % du financement de cette SCIC Kaléide... D'ailleurs Kaléide la bien nommée parce qu'il semblerait qu'elle ne vivra « qu'à l'aide » des financements publics.

Franchement, je ne comprends pas ce que vous voulez faire.

On finance pratiquement cette structure et vous dites qu'on n'aura pas le pouvoir de décision final puisqu'on ne détiendra, en toute hypothèse et en tout état de cause, que 35 % des droits de vote.

Cela veut dire (je le répète) que s'il y a coalition des actionnaires (65 %) et puisque ce sera une société anonyme, ils peuvent nous dire en conseil de surveillance : *on voudrait faire cela...* On se met donc dans la situation où on serait obligé d'accepter des choses qui n'iraient pas dans l'intérêt de notre Ville et du contribuable roncuois.

J'irai un peu plus loin encore, Monsieur le Maire. Je dis que Roncq doit garder la tutelle pleine et entière des fonctions régaliennes qui sont les siennes, dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse comme elle a les fonctions régaliennes de l'état civil, de la gérontologie ; enfin tout ce qui fait qu'une ville a des devoirs par rapport à sa population.

Pour vous montrer que nous ne sommes pas dogmatiques et que nous ne voulons pas, forcément et absolument, la municipalisation quand bien même cette formule aurait notre préférence et pour aller dans votre sens : si vous voulez ouvrir le capital de cette société à d'autres actionnaires, peut-être aurait-il mieux valu voter pour une société publique locale, une SPL.

Quelle est la grande différence entre une SPL et une SCIC ?

En toute hypothèse, dans une SPL les collectivités territoriales, en l'occurrence la ville de Roncq garderait la haute main sur la destinée de son développement futur. Il s'agit là quand même d'une différence fondamentale. C'est tellement vrai, j'ai sous les yeux un extrait de la presse Voix du Nord du 25 décembre 2011 relatif à une grande société lilloise, la société

Euralille – je le cite : *Changement de statuts anodin ?* La forme interrogative laisse supposer qu'il n'est pas si anodin.

« *La société anonyme d'économie mixte Euralille est devenue la société publique locale Euralille. Une mise en conformité (peut-être européenne) qui écarte les partenaires privés de la prise de décision....* » Monsieur le Maire, c'est ce sur quoi je voudrais insister : il faut, à mon avis, surseoir à cette délibération, la revoir, la retravailler, nous la reposer, trouver un montage juridique plus adapté et qui permette, en toute hypothèse, que la ville de Roncq reste maîtresse des décisions concernant la gestion de ses fonctions régaliennes. Faute de quoi, nous sommes au regret de vous dire que nous voterons résolument contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Cela me permet d'intervenir pour corriger un certain nombre d'inexactitudes car il y en a quand même pas mal.

Tout d'abord, globalement, vous avez une peur du privé, ce que je ne partage pas.

Personnellement, je n'ai pas peur du privé ; je l'applaudis tous les jours...

M. PLOUVIER –

Moi aussi.

M. LE MAIRE –

Voulez-vous me laisser parler.

Je disais donc que j'applaudis le privé tous les jours parce qu'il crée de l'emploi, de la richesse économique ; aujourd'hui, le combat pour l'emploi est mené par le privé naturellement et par l'Etat sous un certain nombre de mesures incitatives. Nous sommes bien d'accord. Mais j'insiste ; je n'ai pas peur du privé et je n'ai pas non plus peur d'un partenariat public/privé, aucunement peur, et d'autant moins peur que, de toute façon, le service public n'a plus les moyens de ses ambitions. Il va tenter, comme il le peut d'ailleurs, de maintenir un certain nombre de charges qui étaient les siennes et d'autres qu'il va devoir partager naturellement avec le privé de manière très pragmatique en s'adaptant.

Dans notre cas, il n'est pas question de privatisation ; il ne faut pas tout mélanger.

- 1) Vous faites un historique sur 6 ans... Excusez-moi, j'ai un peu plus de 13 ans de mandat ; je peux vous retracer l'histoire du Service jeunesse, qui dépasse bien les 13 ans !

2) Vous êtes également un peu frileux sur l'acte démocratique. Je le répète, ce n'est pas lié au capital. Il n'y aura pas éclatement d'une bulle quelconque de capital.

1 homme = 1 voix !

Ce n'est pas la personne qui apporte 10.000 € qui pourra crier plus fort que celle qui apporte 100 €. 1 homme = 1 voix et peu importe son niveau de capitalisation. C'est la loi.

3) Vous évoquez les 35 % ; c'est la loi qui prévoit ce plafond de 35 %, ce n'est pas moi. Vous dites que je vais au-delà. Ce n'est pas le cas puisque c'est la loi qui le prévoit ainsi.

4) Vous me parlez de la SPL... Problème : en droit, il faut deux collectivités pour créer une SPL...

M. PLOUVIER –

On peut en trouver une deuxième. Ne vous inquiétez pas, il y en aura.

M. LE MAIRE –

Puis vous parlez d'opposition avec la Ville si jamais... ?

Attendez donc. N'y a-t-il jamais eu d'associations, financées à 100 %, qui un jour ou l'autre ont été en opposition avec la Ville ? Je peux vous citer quelques associations loi 1901 en totale opposition avec la Ville. Cela s'appelle, Monsieur PLOUVIER, de la démocratie et cela s'appelle aussi, à un moment donné, de la responsabilité.

Les conventions d'objectifs, parce qu'on va quand même en passer, seront en lien étroit avec la Ville qui ne tiendra pas les manettes, certes, mais il y aura une convention d'objectifs, une commande et si cette dernière n'est pas respectée puisqu'elle n'échappe pas au Code des marchés publics (cela ne vous a pas échappé non plus !), la Ville sera maîtresse de ce dispositif.

Je n'éprouve donc aucune inquiétude. Au contraire, l'ouverture au privé est un signe.

Par contre vous passez sous silence la responsabilisation des salariés.

Vous passez sous silence le retour vers les entreprises qui vont pouvoir être acteurs de leur territoire et responsables de cette structure en même temps qu'une collectivité publique et non pas une collectivité seule.

J'oserais vous dire que ce n'est pas du tout un outil d'un affreux libéral de droite puisque c'est un outil de gauche extrêmement moderne qui est développé depuis 2001. On ne va donc pas diaboliser une structure.

Pour ma part, je suis favorable à prendre du bon partout et je pense que nous devons faire des progrès en termes d'économie circulaire, le « produire proche », le « recyclé proche », le « circuler proche de son domicile » et les moyens proches de son domicile. Et en même temps prendre des bonnes formules pour créer une économie responsable et solidaire parce que nous sommes, là, dans un outil de responsabilité sociale et solidaire.

Mais ce n'était pas l'objet de la délibération de ce soir puisque c'est une évolution qui est quand même longue ; je vous le redis. Dès 2012 nous avons proposé une adaptation de cette formule.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Concernant cette délibération, je m'en satisfais pour deux raisons essentielles :

1) Vous l'avez rappelé, c'est l'aboutissement d'un long processus qui a demandé beaucoup de travail. J'en ai discuté avec Jean-Louis BEAUVENTRE et je sais que c'est effectivement un travail de longue haleine.

D'ailleurs, j'en profite pour m'associer à vos propos. Il y a une tradition assez surprenante ; on dit surtout du bien des gens quand ils sont morts. Or il se fait que Jean-Louis BEAUVENTRE est bien vivant. On peut donc dire du bien de son vivant et je suis donc totalement heureux qu'il poursuive son travail au sein du Conseil municipal mais qu'il prendra, je n'en doute point, une part très active dans ce nouveau déploiement d'activité.

Sur la question de la Petite enfance, on touche là quelque chose d'essentiel dans les années à venir. Il faut bien comprendre qu'il y a aujourd'hui une redistribution des responsabilités et que les communes seront de plus en plus orientées vers les services à la population.

La question de la Petite enfance est une question fondamentale et on va le vérifier très prochainement quand il s'agira de donner une réalisation concrète à la réforme des rythmes scolaires parce que c'est par là que les choses vont commencer et parce que cette question de la Petite enfance est un élément essentiel dans tous les processus de socialisation.

Donc on peut être certain aujourd'hui que nous avons un bâtiment mais que nous avons aussi une machinerie qui va fonctionner et qui va permettre d'avancer sur ce dossier.

2) Je me réjouis aussi de la forme qui a été adoptée.

Là aussi, il faut revenir à des principes de réalité ; nous sommes quand même dans un cycle de bouleversement et nous pouvons admettre de manière raisonnable, les uns et les autres,

que nous ne sommes plus dans le temps de l'Etat providence. Aujourd'hui nous sommes dans un Etat qui verra ses responsabilités modifiées dans une restriction budgétaire continue.

Cela oblige donc les acteurs notamment de terrain à redéployer des moyens.

Personnellement, je souscris tout à fait à ce qui a été dit sur la question du partenariat public/privé. Finalement, ce n'est pas l'argent qui est sale ; c'est l'utilisation que l'on en fait. En tant qu'historien, je suis toujours frappé de voir comment l'idée de ce mouvement coopératif, qui a existé dans notre pays au 19^{ème} siècle, qui a resurgi en 1945 (Comité interprofessionnel du logement), qui encore aujourd'hui est l'un des principaux acteurs du logement social, finalement s'est un peu évanouie. Or, si vous allez en Allemagne, la semaine dernière je suis allé avec mes étudiants de Sciences Pô à Fribourg, il se fait que là-bas quasiment 30 % du logement social sont gérés par des coopératives. Et quand on regarde le système français (pour faire simple) et quand vous regardez ce qu'est l'Agence nationale de rénovation urbaine... un machin tout en haut et les choses tombent tout plat. Et que vous regardez ce que l'on peut faire en Allemagne avec un mouvement coopérateur, on constate quand même la différence !

Comme je le dis toujours à mes étudiants : associer les habitants, ce n'est pas leur demander uniquement la couleur du toboggan qui sera installé à la fin des travaux mais c'est aussi les associer à toutes les chaînes de processus.

Or que dit le mouvement coopératif ?

Il dit justement que l'on va associer les gens en équité : 1 homme, 1 voix.

On va leur donner les moyens de s'exprimer de manière libre.

C'est donc un bon compromis ; on ne peut plus garder un système totalement municipalisé. Là aussi, il faut ne pas tourner autour du pot et bien comprendre que la pause fiscale, qu'on nous annonce, sera une pause électorale et que cela repartira de plus belle l'année prochaine. Très concrètement, cela veut dire qu'il va falloir continuer à faire des économies et, sans doute, de manière beaucoup plus importante que jusqu'à présent.

Oui, allons chercher l'argent là où il se trouve encore.

Mais surtout donnons-nous des garanties.

Or ce système nous donne des garanties (j'ai bien lu et je suis allé sur Internet voir ce qui se disait).

Peut-être suis-je très naïf mais j'ai toujours tendance à penser qu'il y a des formes d'intelligence collective et que des gens qui se mettent ensemble, ce n'est pas forcément

pour faire ce qu'il y a de pire ; on peut espérer quand même que c'est pour faire ce qu'il y a de meilleur. On peut imaginer que le principe n'est pas de ne pas servir l'intérêt général.

Dernière remarque – C'est un projet qui, normalement, doit faire l'objet d'un consensus.

Vous avez rappelé tout à l'heure d'où vient ce mouvement.

J'ai rappelé que le mouvement coopératif, c'était le 19^{ème} siècle, dans les années 45-47 où il y avait vraiment un élan généralisé en faveur de la construction.

On peut espérer qu'il pourrait y avoir aujourd'hui un élan pour sortir la France de la crise.

Effectivement, c'est un mouvement qui est très largement inscrit à gauche puisqu'il date de 97, gouvernement Jospin, avec d'ailleurs l'initiative d'Alain LIPIETZ, dont on a un peu oublié le nom. Sans doute réfléchissait-il trop pour que les Verts le gardent à leurs côtés mais toujours est-il que c'est lui qui a été l'impulseur.

Dernier point – Benoît HAMON va (je l'espère pour lui) porter avec succès ce projet.

C'est sans doute beaucoup plus porteur d'avenir que ce que l'on imagine aujourd'hui.

Je me félicite que, comme sur d'autres projets, nous puissions anticiper ce mouvement que j'espère voir généralisé dans les années à venir. Je voterai donc avec grand plaisir cette délibération.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous en prie, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté Monsieur TELLIER ; je vous ai écouté avec beaucoup d'attention aussi.

Vous dites : 1 homme, 1 voix... Je dirais plutôt : 1 personne, 1 voix. On est maintenant dans la parité, c'est une personne, ce n'est pas un homme, une voix.

Ce principe (1 homme, 1 voix) n'est pas nouveau puisqu'il date de 1788, le Député BARNAVE au Parlement du Dauphiné avait demandé cette solution pour modifier le système de vote à l'Assemblée nationale entre Tiers-Etat, Noblesse et Clergé.

Ici, en l'occurrence, ce n'est pas 1 personne, 1 voix mais 35 % de pouvoir de décision et 60 % de financement... C'est bien cela qui ne va pas ; le problème est bien là !

Si le principe était 1 voix, 1 action de 1 €... 2 voix, 2 €... 50 voix, 50 €...

Mais là il y a une disparité entre le capital que l'on va mettre dans cette société civile d'intérêt collectif et son poids relatif pour peser sur les décisions.

Je reprendrai les propos de M. TELLIER ; il faut bien entendu tenir compte du mouvement coopératif, nous sommes d'accord.

Un économiste en a beaucoup parlé récemment. Monsieur le Maire, je pense que vous en êtes un admirateur zélé, s'agissant de Jérémie RIFKIN. J'ai lu ses ouvrages ; il n'est d'ailleurs pas à quelques contradictions près mais la question n'est pas là ce soir.

Je dis que la société publique locale permet justement de faire vivre ce mouvement coopératif puisqu'on peut faire rentrer des acteurs extérieurs dans la structuration du capital mais gros avantage de la SPL par rapport à la SCIC : on est certain que c'est toujours celui qui paie qui gardera la décision finale. C'est tout ce que je veux dire ; je ne suis pas dogmatique au point de vouloir être municipaliste comme on peut être pour les nationalisations ou municipalisations. Je n'ai aucun dogme ; je suis très pratique : 1 personne, 1 voix mais pas 35 % de droit de vote et 65 % du financement – Non !

M. LE MAIRE –

Naturellement je ne vais pas revenir sur mon discours puisque je ne partage absolument pas votre appréciation. Je pense que vous avez peur du privé, vous soupçonnez tout le temps que les gens puissent avoir des visées différentes.

Peut-être suis-je aussi un peu naïf mais je suis plutôt dans la confiance. Et je rejoins tout à fait Thibault TELLIER dans son appréciation qu'il faut des outils modernes pour des temps qui sont en train de changer. Si on ne voit pas qu'autour de nous, tout est en train de changer en permanence et d'heure à heure, et que nous devons nous adapter, on fera au mieux du sur-place, au pire on regardera dans le rétroviseur.

Pour ma Ville, je n'ai pas envie de regarder dans le rétroviseur ; j'ai envie de regarder devant !

Et devant, c'est la formule de la SCIC pour l'instant. Et j'ajoute que ces formules coopératives sont des formules juridiques qui s'adaptent en permanence et le Parlement devrait s'emparer de la question sur un certain nombre de sujets. Ce sont donc des matières vivantes qui se nourrissent des expérimentations.

Attendez, la Ville naturellement a porté sa voix mais elle l'a portée à côté d'une association qui a porté elle-même sa propre transformation et son évolution (il faut le rappeler). Nous

faisons confiance à ce mouvement et nous souhaitons accompagner cette association dans sa mutation, en quelque sorte, vers une société responsable et solidaire.

Je pense que c'est un axe dans lequel nous allons devoir impérativement nous engager. C'est une prolongation des AMAP... Vous êtes, Monsieur PLOUVIER, un défenseur des AMAP.

Vous pourriez dire : *je suis pour la municipalisation parce qu'il faut que je sois contre le Maire. Ensuite : Le Maire sort la SCIC, je vais donc sortir la SPL...*

On ne comprend pas bien ; ou on est un défenseur absolu du municipal, ou on est un défenseur de l'évolution d'un certain nombre de formules.

Ce soir, je ne vous propose pas cette formule, ce n'est pas l'objet de la délibération mais de capitaliser à hauteur et de désigner un représentant de la Ville (Rodrigue DESMET) dans cette structure.

(Sortie de M. BEAUVENTRE pour le vote)

Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action ronquoise citoyenne »

Bravo, Monsieur DESMET, vous êtes désigné.

Nous passons au vote de l'adaptation de l'agenda comptable. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action ronquoise citoyenne »

1.05 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four - Convention de financement - Avenant n° 2

Dans le prolongement de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA), relativement à un ensemble immobilier bâti et non bâti implanté 3 rue Jules Watteeuw (Blanc-Four), notre commune et l'Association « Service des Familles » ont conclu une convention de financement portant reconstruction d'une maison de la petite enfance sur le même site. Conclue initialement en juillet 2012 sur la base d'un coût global d'opération évalué à 2 800 000 € TTC, avec une participation municipale de 1 800 000 €, cette convention a été modifiée par avenant n°1 en décembre 2012. Celui-ci a porté le financement municipal à 1 900 000 €, à raison de 650 000 € au titre de l'exercice 2012 et 1 250 000 € au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs, par délibération n° 21/05/2013/14 en date du 21 mai 2013, nous avons pris le parti (comptable) de déconnecter les frais d'installation et de location des bâtiments modulaires assurant la transition immobilière le temps du chantier. Dès lors, c'est une enveloppe de 93 510 € (62 872 € au titre de 2012 et 30 638 € au titre d 2013) qui a été rattachée au titre du fonctionnement 2012 et consolidé à hauteur de 795 638 € (avenant n°5 à la convention d'objectifs et de gestion 2009/2012). En conséquence, ce poste de dépense a été sorti du coût global de cette opération de reconstruction.

A la date du 12 septembre 2013, la situation financière de celle-ci est arrêtée comme suit :

Dépenses (TTC) :

- Travaux	:	1 880 000 €
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	:	125 000 €
- Maîtrise d'œuvre (architecte)	:	271 000 €
- Bureaux d'études, contrôles et divers	:	31 000 €
- Géomètre	:	1 000 €
- Géotechnicien	:	10 600 €
- Déconstruction	:	42 500 €
- Assurance dommage/ouvrage	:	26 000 €
- Prévision « dépenses imprévues »	:	12 900 €
TOTAL ±		2 400 000 €

(1)

(1) Hors modulaires

Recettes :

- Subvention CAF *	:	600 000 €
- Subvention Conseil Général du Nord **	:	100 000 €
- Subventionnement CCAS Roncq *	:	150 000 €
- Subventionnement Ville de Roncq*	:	1 550 000 €
TOTAL ±		2 400 000 €

*à ajuster

** à confirmer

Nous vous proposons donc de réajuster le subventionnement municipal, pour le ramener de 1 900 000 € à **1 550 000 €**, cette dernière somme se décomposant comme suit :

→ 650 000 € versés en 2012 ;

→ 900 000 € versés en 2013.

Cette réduction de financement municipal qui suit logiquement la réduction substantielle du coût global de l'opération (de 3 000 000 € TTC de l'estimatif de départ, nous passons à 2 400 000 € TTC de travaux et frais s'y rattachant ou 2 500 000 € en incluant les frais de modulaires), sera formalisée par voie d'avenant n°2 à la convention de financement initiale. Cet avenant n°2 tirera également les conséquences de la mutation de l'association « Service des Familles » en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Kaléide ». Il vous est également demandé d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de cet acte modificatif.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.**

M. LE MAIRE –

Cette délibération est plutôt sympathique puisque nous avons réduit la facture de la structure Petite enfance, notamment 300.000 € sur le coût de construction.

M. PLOUVIER –

Monsieur le Maire, Je suis pour l'évaluation totale de l'opération.

M. LE MAIRE –

Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et nous pouvons faire rentrer notre collègue.

(Retour de M. BEAUVENTRE)

1.06 - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord - Affiliation volontaire de la ville de Dunkerque - Avis du Conseil municipal

Par lettre réceptionnée à la date du 2 juillet dernier, Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) nous invite à émettre un avis relatif à la demande d'affiliation volontaire de la ville de Dunkerque à la date du 1^{er} janvier 2014.

Nous vous proposons d'émettre un AVIS FAVORABLE à cette démarche d'affiliation.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 17 septembre 2013.

M. LE MAIRE –

La ville de Dunkerque souhaite rejoindre le Centre de gestion. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et nous y accueillons Dunkerque.

1.07 - ZAC DU BOIS LEURENT - Constitution de servitude tréfoncière au profit de LMCU à titre gratuit - Autorisation donnée au Maire

Aux termes de la convention d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois Leurent - 1^{ère} phase- confié en 1993 par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) à Vilogia (alors Logicil), l'aménageur s'engageait à céder gratuitement aux collectivités compétentes, les équipements publics réalisés en accompagnement des habitations, soit les espaces verts pour la ville (cession formalisée par acte du 8 janvier 2009) et les voirie et ouvrages d'assainissement pour LMCU.

En préalable de la régularisation de la cession de voirie au profit de LMCU, l'établissement public sollicite de la ville la constitution d'une servitude tréfoncière sur les terrains à usage d'espaces verts, afin de garantir des interventions sur tout le linéaire des ouvrages d'assainissement.

Le plan joint représente le tracé des canalisations qui empruntent les parcelles AS 586, 572, 576, 589 concernées par la servitude.

Les frais d'acte authentique sont à la charge de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur cette constitution de servitude et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la concession de servitude tréfoncière de la ZAC du Bois-Leurent au profit de LMCU : parcelles AS 586, 572, 576, 589 d'une contenance de 1,16 ha dont vous avez le plan sous les yeux. Cette concession permettra aux services communautaires et à tous autres utilisateurs des servitudes d'intervenir sur ce réseau et ce bassin de rétention. Cette convention entre la Ville et LMCU fixe les modalités juridiques et techniques.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

<p><i>1.08 - LOTISSEMENT RUE DE LA BRIQUETERIE - Projet d'acquisition des derniers espaces communs</i></p>

L'association syndicale Taquinière, Tassonière, Musardièrre (ASSTM) qui représente les copropriétaires du groupe d'habitations de la rue de la Briqueterie a sollicité la ville pour la reprise à titre gratuit des dernières parties communes restant appartenir à la copropriété. On rappellera à ce sujet que précédemment déjà, le grand espace vert commun et le sol de rue ont été cédés respectivement à la ville de Roncq et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Les parcelles objet de la présente délibération sont affectées à des usages mixtes : bande d'espace vert (parcelle AK 632 de 124 m²), linéaire à usage de stationnement ou d'accès aux garages et habitations (parcelle AK 633 de 272 m²), assiette d'un poste EDF (parcelle AK 635 de 16 m² assortie de la servitude correspondante -poste EDF-) constituent le foncier à céder.

La parcelle AK 633 composée d'enrobé pourrait s'entendre comme dépendance de voirie de compétence communautaire. Mais le foncier affiche la particularité d'avoir été privatisé pour partie par l'un des riverains. On y relève en effet la présence d'une stèle, d'un jardinet privatif et d'un accès au garage en pavés autobloquants. Cette situation rend difficile en l'état, la reprise du terrain dans le domaine public communautaire, sauf à diviser la parcelle pour remettre la partie privatisée au riverain.

Dans ce contexte singulier, il vous est proposé d'acquérir les 3 parcelles dans leur intégralité suivant le principe d'une cession gratuite et d'un ensemble des frais de notaire à la charge de l'ASSTM et ce, avant d'engager les démarches utiles à la rétrocession :

- d'une part, de la parcelle AK 633 aux 2 cessionnaires que sont LMCU et le riverain ;*
- d'autre part, de la parcelle AK 632 à un ou plusieurs des 3 riverains immédiats selon leur marque d'intérêt ;*
- et autant que possible, la parcelle AK 635 à EDF.*

Ces procédures de rétrocession si elles aboutissent, seront à la charge des acquéreurs (frais de notaire et de division cadastrale).

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur ces propositions de mouvements fonciers et d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des actes correspondants.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, je vous en prie.

M. DESMET –

J'ai plaisir à vous présenter cette délibération aujourd'hui parce qu'on aurait voulu voir aboutir depuis très longtemps ce dossier de la rue de la Briqueterie.

Les terrains dont il est question sont les suivants : AK 632 de 124 m² - AK 633 de 272 m² et AK 635 de 16 m². Ce sont les bandes latérales à l'entrée de la rue de la Briqueterie et un petit espace situé juste en face du transformateur EDF. Je transmets les excuses du Président de l'association de la Briqueterie ; il m'a téléphoné pour me dire sa satisfaction que la délibération passait.

Si l'association perdure dans son état actuel pour ces terrains, elle souhaite toutefois un peu évoluer pour devenir une association de loisirs. Les responsables étaient toutefois bloqués par le problème de ces parcelles qui sont réparties entre les différents riverains de la rue.

Aujourd'hui, il vous est proposé la cession gratuite de ces différents terrains. L'objectif étant d'arriver à une rétrocession au profit de LMCU pour des aménagements et au niveau de la Ville pour les aménagements des espaces verts, sur le côté, qui sont déjà réalisés.

Nous attendions cette délibération depuis 2006 ; nous avons reçu un courrier de la Communauté Urbaine et nous espérons que cela puisse se débloquer assez rapidement.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas de questions (aucune demande), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - CONTRAT D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD - Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) - Volet accessibilité - Réhabilitation de l'annexe-mairie - Demande de subventionnement

Le Département du Nord a mis sur pied une politique contractuelle d'aménagement et de développement durables sur l'ensemble de son territoire, avec des déclinaisons notamment par arrondissements. Il s'engage ainsi à élaborer et signer avec les acteurs locaux (communes, intercommunalités...) des contrats d'aménagement et développement durables afin de mieux répondre aux besoins des nordistes en promouvant un développement équilibré et équitable des territoires.

Prévu sur une première période 2013/2019, cette démarche partenariale s'appuie sur trois grandes priorités départementales :

- Assurer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous ;*
- Proposer aux nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité ;*
- Créer les conditions d'un développement responsable.*

Un diagnostic partagé a été élaboré entre la fin de l'année 2012 et cet été, au niveau de l'arrondissement de Lille (périmètre retenu pour le SCOT de Lille métropole), associant autour du Département du Nord, de multiples partenaires tels que Etat, Région, Chambres Consulaires..., le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE), celui-ci ayant permis d'arrêter un cadre d'actions stratégiques.

Ces dernières se déclinent en huit enjeux dont les objectifs correspondants sont repris ci-après :

Enjeu 1 : *réduire les disparités sociales et territoriales et porter une ambition d'excellence en matière de solidarité et de mieux-être de la population*

Enjeu 2 : *mieux coordonner les politiques de déplacement, pour améliorer l'accessibilité globale de l'arrondissement*

Enjeu 3 : *s'appuyer sur la culture et le sport pour développer le potentiel humain et le vivre ensemble et contribuer au changement d'image du territoire*

Enjeu 4 : *conforter et valoriser les espaces naturels et agricoles en recréant et en améliorant les continuités écologiques entre milieu urbain, périurbain et rural*

Enjeu 5 : *promouvoir un aménagement durable et équilibré pour améliorer la cohésion territoriale, le cadre de vie et l'attractivité*

Enjeu 6 : *mieux articuler les politiques « habitat et logement » pour favoriser l'accès au logement de qualité pour tous*

Enjeu 7 : *mettre en œuvre une stratégie économique diversifiée au service de l'insertion, de l'emploi et de l'attractivité économique, et confortant la dynamique de l'économie sociale et solidaire*

Enjeu 8 : *développer les coopérations territoriales et hisser la capitale régionale au rang des métropoles européennes.*

Sur la base des enjeux 1 et 2 précités et alors que nous avons entrepris un diagnostic global de l'accessibilité de notre patrimoine municipal (réalisé par le Cabinet Acces Métrie), il nous est aujourd'hui possible de présenter au Département du Nord, un dossier de subventionnement portant sur notre opération d'accessibilité de l'Annexe-Mairie.

Issus d'une opération plus globale, les travaux d'accessibilité (extérieur et intérieur) sont évalués à 156 392 € H.T et subventionnables à hauteur de 35 % selon les règles toujours en vigueur du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN), celui-ci étant englobé dans les contrats de territoire précités.

Il vous est donc proposé de solliciter du Département du Nord, le subventionnement de 35 %, calculé sur le coût prévisionnel des travaux d'accessibilité de l'Annexe-Mairie chiffré à 156 392 € H.T, soit le concours financier suivant :

$$156\ 392\ \text{€ H.T} \times 35\ \% = 54\ 730\ \text{€}$$

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 17 septembre 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous poursuivez.

M. DESMET –

Pour le FDAN, nous allons présenter une demande de subvention comme nous le faisons chaque année. Ce subventionnement est possible à hauteur de 35 % du montant des travaux et de l'étude relative à l'aménagement de la mairie annexe et, surtout, sur la partie accessibilité.

Le montant de cet APS est de 156.392 € et la demande de 35 % au FDAN correspond à 54.730 € ; le budget a été révisé par rapport aux sanitaires.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.10 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) COMMUNAUTAIRE - Intégration de dispositifs issus du Grenelle de l'environnement - Avis du Conseil municipal

Dans le prolongement de la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2 qui complète les dispositions spécifiques des documents d'urbanisme en matière de développement durable, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) propose de traduire d'ores et déjà dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sans attendre la révision générale, une partie des orientations qui peuvent être insérées par modification simplifiée.

Cette « grenellisation » du PLU communautaire consiste à :

- Supprimer les interdictions d'utiliser des dispositifs favorisant la performance environnementale et les énergies renouvelables dans les constructions.

*En l'occurrence le PLU communautaire qui interdit les éoliennes dans les zones d'habitat, doit lever l'interdiction des **éoliennes domestiques**.*

*- Intégrer la notion de **surface de plancher** applicable depuis le 1^{er} mars 2012 (dans laquelle l'épaisseur des murs n'est plus prise en compte afin de favoriser l'isolation des bâtiments), en remplacement des Surfaces Hors Œuvre (Brute ou Nette) auxquelles le PLU communautaire se réfère encore.*

- Intégrer les nouvelles modalités de majoration des droits à construire au bénéfice des Logements Locatifs Sociaux : la délibération communautaire de 2006 sur ce même thème et dont le contenu est aujourd'hui à exprimer dans le PLU lui-même, est amendée dans le respect du nouveau cadre réglementaire :

Le principe de majoration du volume constructible est retenu pour les seules zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » destinées à recevoir de l'habitat. Ce dépassement

est limité à 20 % (le code de l'urbanisme autorise jusqu'à 50 %) et prendra la forme d'une majoration du Coefficient d'Occupation des Sols OU d'une majoration des règles relatives au gabarit, à la hauteur et à l'emprise au sol à défaut de COS réglementé.

- Intégrer les nouvelles modalités de majoration des droits à construire pour la performance énergétique des bâtiments : le texte de la délibération communautaire de 2007 sur ce thème qui est aujourd'hui à exprimer dans le PLU lui-même, est amendé suivant le nouveau cadre réglementaire.

Il est proposé une majoration qui reste limitée à 20 % (alors que le code de l'urbanisme autorise jusqu'à 30 % dans certaines zones) et de traduire le principe de dépassement de « règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols » par une référence aux seules notions de COS, d'emprise au sol et de hauteur, en cohérence avec la règle précédemment arrêtée pour les logements sociaux.

Il est ici précisé que l'ensemble du dossier correspondant sera mis à la disposition du public du 19 novembre au 20 décembre 2013.

Il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur l'ensemble de ces dispositions.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous allez nous proposer de modifier simplement le PLU.

M. PETILLON –

En effet, le règlement mais pas le plan. Vous savez qu'un PLU, c'est un ensemble de documents dont le plan mais également le règlement.

Tout le monde a entendu parler du Grenelle de l'environnement qui porte une partie de ses actions notamment sur les documents d'urbanisme. Il se fait que le Grenelle de l'environnement, qui date de juillet 2010, a prévu certaines dispositions qui étaient déjà existantes dans le règlement PLU communautaire puisque deux d'entre elles, sur les quatre proposées ce soir, figuraient dans les documents d'urbanisme en 2006 et 2007. Il fallait donc se caler ; la Communauté Urbaine avait envisagé à une époque d'attendre, pour les intégrer, la révision du PLU qui devait être effective en 2015. Or il se fait qu'avec le dérapage par rapport au SCoT (Schéma de cohérence territoriale), la révision du PLU aura lieu en 2017.

La Communauté Urbaine a donc décidé de les intégrer dès maintenant, de réaliser une petite enquête publique qui se déroulera fin novembre/début décembre pour intégrer ces dispositions qui sont au nombre de quatre.

En ce qui concerne la partie Développement durable, les éoliennes domestiques qui n'étaient pas autorisées dans notre règlement PLU, le seraient au travers de la modification envisagée.

C'est une réponse immédiate à certains collègues qui disaient que les grands moulins n'étaient pas concernés par cette disposition.

Pour les surfaces planchers, il existait dans le règlement PLU ce que l'on appelait les surfaces hors œuvre nette –SHON– et les surfaces hors œuvre brute –SHOB– et les gens s'y perdaient un peu. Cela avait pour inconvénient de pénaliser les gens qui souhaitaient construire des maisons fortement isolées puisque l'épaisseur des murs était plus importante et donc pénalisée par cette disposition.

Désormais, le législateur parle uniquement de surface de plancher qui correspond grosso modo à la SHON.

Les deux autres points, qui étaient déjà repris dans le PLU, concernaient des bonis sur le logement locatif social.

Le Grenelle de l'environnement faisait des propositions pouvant aller jusqu'à 30 %.

La Communauté Urbaine avait déjà à son compte 20 % sur l'ensemble du territoire alors que le Grenelle parlait plutôt de secteurs délimités. C'est toujours un peu long de revenir à chaque fois, de reprendre une délimitation de zone pouvant bénéficier de... Elle a souhaité l'adopter sur l'ensemble du territoire, sur les zones U et AU.

Même disposition pour l'isolation thermique et les économies d'énergie ; c'était déjà dans le PLU communautaire en 2007. Elle propose d'accorder aussi un boni de 20 % sur les efforts faits en faveur des économies d'énergie.

Voilà les points qui seront repris dans l'enquête publique qui sera menée prochainement sur l'ensemble du territoire communautaire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Etes-vous d'accord avec ces dispositions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Seul un point me gêne, c'est la densification des logements et le nombre de logements à l'hectare.

M. PETILLON –

Cela ne fait pas partie des dispositions.

M. LE MAIRE –

Qui est favorable à cette modification ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Réduction de l'emplacement réservé de superstructure n° 5 : « Bassin de tamponnement secteur du Petit Menin » - Avis du Conseil municipal

Les études d'accessibilité à la ZAC du Petit Menin ont mis au jour un nouveau choix pour l'accès au site depuis l'A 22 (dans le sens France/Belgique).

La solution est à la fois moins coûteuse mais aussi plus fonctionnelle puisque le parti pris consiste à dédoubler l'accès par :

- *une sortie qui dessert la ZAC du Petit Menin (bretelle actuelle qui n'autoriserait plus qu'un tourné à droite) ;*
- *une sortie (à créer au nord) qui rejoint la direction « Roncq » mais qui est aussi plus spécifique et adaptée à la desserte de la zone « Promenade de Flandre », compris pour les livraisons, tout en évitant la gestion d'un carrefour à feux.*

Or l'emplacement réservé de superstructure n°5 pour des bassins de tamponnement au bénéfice de LMCU est touché par la voie à créer. La mise en œuvre du projet induit alors une réduction de la réserve (à hauteur de 4 000 m²) à traduire au Plan Local d'Urbanisme par une procédure de remaniement dont l'objet est ici soumis à l'avis du conseil municipal, étant rappelé que la réserve se prolonge sur la Commune de Neuville-en-Ferrain et que sa réduction limitée sur le territoire de Roncq ne remet pas en cause la capacité du projet de bassin de tamponnement.

Dès lors, il vous est demandé d'émettre un AVIS FAVORABLE sur la réduction de l'emplacement réservé de la superstructure n°5.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous poursuivez.

M. PETILLON –

Je suis malheureux, Monsieur le Maire, car je n'ai plus de pointeur, faute de piles. Sans photo Google earth, ni photo de l'ensemble du programme de Promenade de Flandre, nous allons essayer de visualiser ce que je vais dire.

Tout le monde a entendu parler de Promenade de Flandre, c'est une partie de l'aménagement du Petit-Menin : 47 ha compris entre la RD191 qui relie Tourcoing, boulevard industriel, jusqu'à la rue de Lille sur Roncq ; tout ce qui se trouve en dessous est coincé vers le bas par Auchan, Boulanger et Leroy Merlin. C'est ce qu'on appelle la zone du Petit-Menin.

La zone Promenade de Flandre est située entre la route de Roncq (sortie 16) et la RD 191 vers Neuville. Toute cette zone fait à peu près 25 à 30 ha.

Pour desservir cette zone, il y a deux parties distinctes :

- en dessous, on le verra ultérieurement. Aujourd'hui une réflexion est menée par Immochan pour y attirer d'autres enseignes.
- sur la partie nord, il était prévu d'accéder à la zone venant de Lille en sortant par la sortie 16, celle de Roncq.

Pour améliorer l'accessibilité à la zone, sortie 16 : on tournait à droite pour aller vers le carrefour à feux (à droite Auchan – à gauche un cul-de-sac avec une grille). On trouvait un grand giratoire et on rentrait dans Promenade de Flandre. La sortie Roncq était toujours maintenue en tourne-à-gauche et, pour accéder plus directement dans le cœur de Promenade de Flandre, on dédoublait la sortie, on passait sous la rampe d'accès pour ressortir de l'autre côté, à l'intérieur de Promenade de Flandre.

Coût des travaux de mémoire : 3,2 M€.

En affinant les études, les techniciens se sont aperçus qu'on pouvait accéder directement à Promenade de Flandre en construisant le long de l'autoroute, sortie 16 : la voie va se dédoubler, au niveau de la sortie 16 on sortira toujours à peu près au même endroit, on ne pourra plus tourner à gauche vers Roncq, seul un tourne-à-droite est autorisé pour aller vers le grand giratoire dont on parlait juste avant et distribuant la zone.

Effectivement la sortie tourne-à-droite se fait sans gestion de feux tricolores, ce qui est quand même plus fluide. Actuellement, il y a quelquefois des remontées de queue sur l'autoroute et en dédoublant le tracé bleu, que l'on voit sur la carte, on peut passer entre la

pile de pont et ce que l'on appelle le perré (ouvrage d'art, qui est un talus en béton). Entre les deux, en redressant le perré, on peut créer une voie pour arriver en boucle, juste après cette route de Roncq, à l'intérieur de Promenade de Flandre et pouvoir en continuant refermer la boucle pour aller sur Roncq. Et en refermant la boucle, là aussi on a une gestion sans feux.

Avantage par rapport à l'autre projet, les travaux coûtent 1 M€ de moins.

On n'a plus de gestion par feux, ce qui était un peu pénalisant.

Et on est au cœur de Promenade de Flandre.

Jusqu'à présent, tout cela roulait et, pour le technicien, ce n'était pas mauvais.

Mais quand il passe la copie à l'urbaniste, que dit ce dernier ?... Manque de chance, la sortie se fait dans la réserve 5 (indiquée en pointillés), zone réservée pour les bassins de tamponnement. Vous savez qu'il y a eu pas mal d'inondations dues à un afflux d'eau pluviale.

La réserve 5 est une réserve pour les bassins de tamponnement et la bretelle passe dans le bas, juste en dessous de UG... Donc incompatibilité entre l'ouvrage d'art et les réserves d'eau de pluie : il fallait modifier le PLU, réduire la réserve 5 en se demandant si elle était toutefois suffisante.

En bassins de tamponnement, il y en a effectivement 5 sur Roncq et 2 sur Neuville-en-Ferrain ; il y a une délimitation entre les deux territoires qui est celle de la becque.

La Communauté Urbaine dit alors : *Si on m'enlève 4000 m² dans le bas, j'en ai toujours assez pour tamponner mes eaux à l'intérieur de cette zone.* Effectivement, pour une réserve sur un PLU, il n'y a pas de calcul détaillé pour connaître la surface au m² près nécessaire. On peut jouer aussi sur d'autres paramètres (comme on l'a vu juste avant, quand M. DESMET nous a présenté la servitude de passage pour aller près de la ZAC Leurent) faire soit des bassins à ciel ouvert (ils ne sont pas très beaux), soit des ouvrages d'art en superstructure, ce qu'on appelle des cathédrales, comme déjà réalisé dans la zone du Clinquet. On peut donc jouer sur la volumétrie avec la taille de l'ouvrage d'art.

Les services Assainissement de la Communauté Urbaine ont donné le feu vert pour réduire cette taille. Encore fallait-il faire une enquête publique, c'est ce qui est proposé en novembre/décembre et la Communauté Urbaine souhaitait recueillir l'avis du Conseil municipal de Roncq avant de lancer cette enquête publique.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Vous avez un pouvoir d'évocation absolument puissant. C'est comme si on y était et on n'a pas besoin de carte... C'est formidable !

Le commentaire est tellement complet que l'on ne saurait que rajouter, tant que cela ne change pas car cela peut encore changer. Cela fait quand même rien que 10 ans qu'on en parle.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

***1.12 - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) -
Fixation du coefficient multiplicateur unique - Actualisation 2014***

Par délibération n°27/09/2011/46 du 27 septembre 2011, la ville de Roncq a pris le parti de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation en mutant la taxe sur l'électricité en Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité avec effet au 1^{er} janvier 2012.

De la même manière, il a également été fait le choix de faire application d'une actualisation de ce taux avant la date du 1^{er} octobre, conformément à l'article L 2333-4 - 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et de la circulaire du 4 juillet 2011. L'arrêté ministériel en date du 30 mai 2013 porte pour 2014 le coefficient d'actualisation de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) à 8,44.

*Il vous est donc proposé de faire application du nouveau coefficient multiplicateur de **8,44** à compter du 1^{er} janvier 2014 (+ **1,9 %**).*

Pour mémoire, le taux d'actualisation était respectivement de 8,12 pour l'année 2012 et de 8,28 pour l'année 2013.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur l'Adjoint BOSSUT, vous allez maintenant nous parler de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est soumise pour la 3^{ème} année à votre approbation. Précédemment, il s'agissait de la taxe communale sur la consommation d'électricité devenue aujourd'hui consommation finale d'électricité.

Il vous est demandé de revaloriser les coefficients 2012/2013, respectivement de 8,12 et 8,28. Pour l'année 2014, nous vous proposons de passer ce coefficient à 8,44 % soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2013.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.13 - ADMINISTRATION EN NON VALEUR - Exercices 2011 et 2012

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2011 et 2012. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

<i>Exercice 2011 :</i>	<i>310,50 €</i>
<i>Exercice 2012 :</i>	<i>121,17 €</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>431,67 €</i>

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exer-cices	Référen-ce des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2011	264	Frais de restauration scolaire	54,00 €	Durée de validité du procès-verbal de carence dépassée
	394	Frais de restauration scolaire	49,50 €	idem
	517	Frais de restauration scolaire	54,00 €	idem
	647	Frais de restauration scolaire	36,00 €	idem
	805	Frais de restauration scolaire	67,50 €	idem
	918	Frais de restauration scolaire	49,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL pour le redevable	310,50 €	
2012	114	Remboursement de livres non rendus et pénalités de retard (bibliothèque)	67,12 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL pour le redevable	67,12 €	
2012	506	Remboursement de livres non rendus et pénalités de retard (bibliothèque)	11,90 €	Produit insuffisant de la vente et absence de renseignements
		TOTAL pour le redevable	11,90 €	
2012	659	Remboursement de livres non rendus et pénalités de retard (bibliothèque)	42,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL pour le redevable	42,15 €	
		TOTAL GENERAL	431,67 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2013, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 17 septembre 2013

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons avec les admissions en non-valeur.

M. BOSSUT –

Pour l'exercice 2011 le montant s'élève à 310 € et, pour 2012, à 121 € ; ces états correspondent à des recouvrements qui n'ont pas abouti. Il s'agit notamment d'impayés de la restauration scolaire et de remboursements de pénalités pour livres non rendus

Je précise que depuis l'informatisation et la mise en place du paiement en ligne ou prélèvement ainsi que par le travail efficace du Service des régies, nous relevons beaucoup moins d'admissions en non-valeur et d'impayés sur les produits proposés.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.14 - EXERCICE BUDGETAIRE 2013 - Décision modificative n° 1 - Autorisations de programme - Actualisation

Après nos décisions budgétaires des 28 décembre 2012 et 21 mai 2013 relatives respectivement à l'adoption des budgets primitif et supplémentaire 2013, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire en cours.

Équilibrée globalement à - 366 700 €, celle-ci prévoit une augmentation de crédits de l'ordre de 453 900 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et une réduction des crédits en dépenses et en recettes d'investissement de - 820 600 €.

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n°1.

Par ailleurs, vous trouverez joint à la présente, un tableau récapitulatif reprenant les autorisations de programme. Celui-ci fait état de son actualisation.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 17 septembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Nous arrivons à la dernière délibération de ce soir.

M. BOSSUT –

Il s'agit en principe de la dernière décision modificative de l'année puisqu'en novembre, nous rentrerons dans le débat d'orientation budgétaire et en décembre le vote du budget primitif.

Nous avons donc voulu apurer et essayer de présenter un budget en rapport avec les réalisations. Nous avons listé les dépenses de fonctionnement et d'investissement de même que les recettes afin de pouvoir dégager un autofinancement supplémentaire.

Nous avons inscrit un emprunt de 2,8 M€ au budget primitif que nous avons ramené à 2 M€ au niveau du budget définitif que je vous présente ce soir.

Globalement, les recettes diminuent de 366.700 €

→ En investissement elles diminuent de 820.600 €

→ En fonctionnement elles augmentent de 453.900 €.

Détail de ces dépenses et recettes

On ajuste le chapitre 12 – masse salariale + 150.000 €

C'est dû aux avancements de grades, au fameux GVT, à des remplacements d'agents en arrêt de travail ainsi que du personnel absent pour d'autres raisons.

On augmente le chapitre 11 – charges à caractère général 93.500 €

Notamment pour l'entretien des bâtiments et divers honoraires de cabinets.

On augmente le chapitre 65 52.000 €

Principalement pour la Caisse des écoles (50.000 €) puisque cette dernière subit une perte de recettes due au transfert de certaines activités vers la Ville ; on valorise par une subvention complémentaire de 50.000 € qui sera proposée au Comité la semaine prochaine.

Cela nous permet de dégager un autofinancement de 158.400 € notamment par un apport de recettes supplémentaires

Principalement dues à des recettes de cantine 50.000 €

Une dotation du Centre de valorisation énergétique provenant de LMCU et de la ville d'Halluin pour 76 400 €

La subvention de la CAF env. 400.000 €

Je tiens à remercier les services municipaux, notamment Fabienne GARBE qui a harcelé d'une façon positive, je le précise, les services de la CAF avec laquelle nous entretenons une bonne collaboration. La subvention CAF 2012 et l'acompte 2013 ont permis d'abonder le budget municipal et de dégager un autofinancement supplémentaire de 158.000 €.

Au chapitre des dépenses, nous avons souhaité réduire pratiquement à zéro les dépenses non engagées sur le budget 2013 et les reporter en 2014.

Divers ajustements 107.000 €

Entretien de bâtiments

Ajustements divers, notamment au niveau du chantier du Pellegrin. 223.000 €

On pensait pouvoir démarrer les travaux fin 2013. Malheureusement nous ne sommes pas propriétaires de l'ensemble des terrains. Cette opération sera donc reportée en 2014.

Ces crédits revus à la baisse nous permettent, en faisant l'équilibre des comptes, d'annuler l'emprunt de 2,8 M€ qui avait été inscrit au budget principal et de ramener le montant des emprunts à 2 M€.

Voilà l'objectif qui avait été fixé pour cette décision modificative qui devrait être la dernière du budget 2013.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des observations ou des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

C'était un florilège d'éléments d'un budget que nous n'avons pas voté en 2013. Nous voterons donc contre.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action ronquoise citoyenne »

Nous en avons ainsi terminé. Je remercie la sagesse du public ; je salue la presse et je vous souhaite une bonne soirée, mes chers collègues.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 05.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.